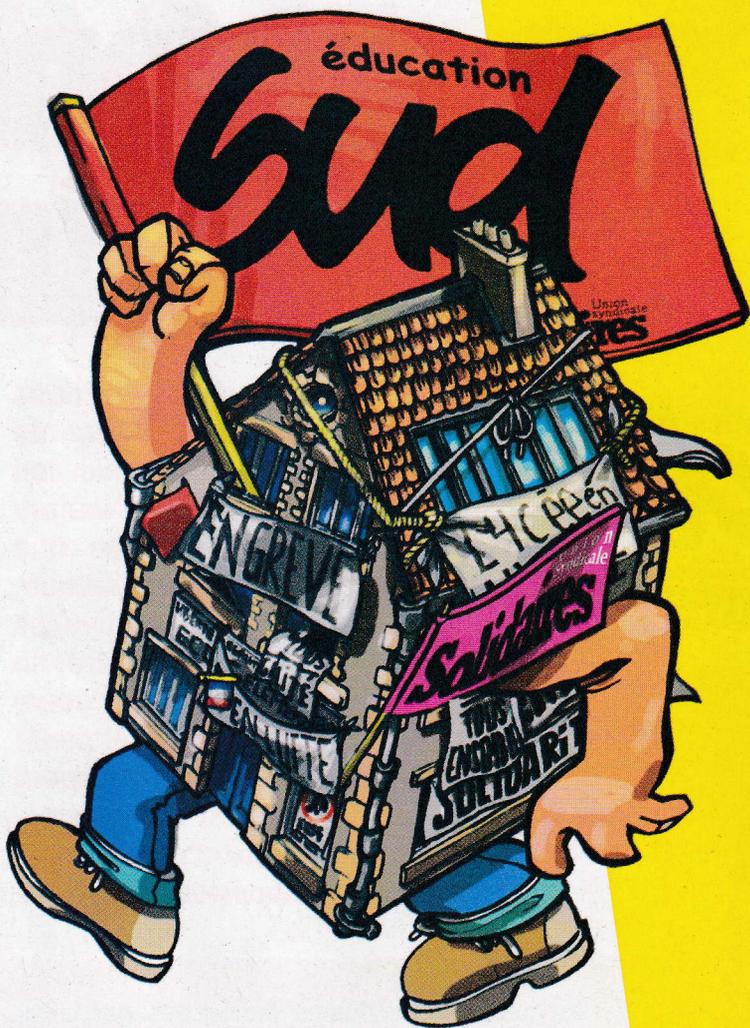


# Du 27 novembre au 4 décembre votez SUD éducation



## Un autre syndicalisme

Indépendant de tous les pouvoirs, SUD éducation lutte contre toutes les attaques d'où qu'elles viennent. Nous portons en toute autonomie nos revendications pour les personnels et le service public. Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous voulons l'unité et la convergence des luttes. Pour nous le syndicalisme c'est rassembler les personnels, construire la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat.

## Une autre école, une autre société

Nos conditions de travail se dégradent. Notre charge de travail augmente. La précarité se développe. Les pressions hiérarchiques se multiplient. Les inégalités se creusent dans la société et à l'école : entre les territoires, les élèves, les personnels. Pour nous l'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise. C'est pourquoi SUD éducation lutte contre le libéralisme, contre toutes les discriminations, contre toutes les inégalités. Nous défendons l'autogestion et les pédagogies alternatives. Pour une autre société, une autre école : publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

## Une autre voix face à la hiérarchie

Dans les établissements, dans les écoles, dans les commissions et dans la rue, SUD éducation est toujours sur le terrain pour défendre et accompagner tous les personnels, statutaires ou précaires, de la maternelle à l'université, syndiqués ou non. Voter pour des élu-e-s SUD éducation, c'est faire entendre une voix sans complaisance dans les CAP, les CT, les CCP ; c'est choisir des représentant-e-s sans connivence avec la hiérarchie, qui rendent compte aux personnels. SUD éducation ne (se) laisse pas faire, nous ne sommes pas un syndicat de cogestion mais un syndicat de lutte.

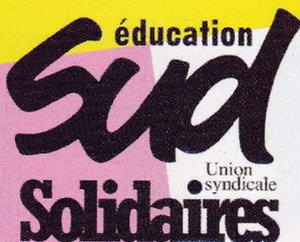
[www.elections.sudeducation.org](http://www.elections.sudeducation.org)

# Loi d'orientation

À l'été 2012, le ministre Peillon organisait une vaste « concertation » pour légitimer par avance sa grande « refondation de l'école ». SUD éducation y a participé sans aucune illusion. Le ministère en a sorti sa « loi d'orientation et de programmation sur l'école ». SUD a voté contre cette loi lors du Conseil supérieur de l'éducation le 14 décembre 2012, pour au moins trois raisons :

- ◆ cette loi met en avant le concept d'« école du socle », s'inscrivant dans la lignée de la période Sarkozy ;
- ◆ la loi prévoit d'adapter le système scolaire aux intérêts des entreprises (multiplication des stages, apprentissage à 15 ans, parcours de « découverte des métiers » dès la 6<sup>e</sup>), ce qui favorise la déscolarisation plutôt que la qualification professionnelle ;
- ◆ la loi s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation : contractualisation des moyens avec les collectivités, augmentation du poids de celles-ci dans les conseils d'administration, prêts des locaux scolaires aux entreprises, régionalisation de l'orientation et de la carte de la formation professionnelle.

**Nous ne pouvons que combattre cette école du tri social, de la soumission aux intérêts des entreprises et des pouvoirs locaux.**



# Rythmes

SUD éducation est plus que jamais contre cette réforme des rythmes

scolaires, qui transfère une partie du temps scolaire aux collectivités locales et aggrave les inégalités territoriales. La mise en place des rythmes a montré que cette réforme provoque une désorganisation du temps scolaire préjudiciable aux conditions de travail des personnels et aux conditions d'apprentissage des élèves, qui sont... encore plus fatigué-e-s qu'avant ! Les nouveautés introduites par le ministre Hamon sont insuffisantes voire dangereuses, puisqu'elles permettent l'annualisation des obligations de service. SUD éducation a voté contre le décret Peillon (Comité technique ministériel du 22 janvier 2013) et contre le décret Hamon (Conseil supérieur de l'éducation du 5 mai 2014). Surtout, SUD a été à l'origine des mobilisations de 2013 contre le décret, qui avaient permis son report à la rentrée 2014 pour la plupart des municipalités. **Ni décret Peillon, ni décret Hamon : luttons pour une autre réforme !**

# Éducation

À l'automne 2013, le ministère annonçait en grande pompe l'attribution d'une décharge pour les enseignant-e-s de l'éducation prioritaire : 1h30 par semaine dans le secondaire, 9 jours par an dans le primaire. Cette annonce est un leurre, puisque seulement un tiers des réseaux sera concerné par une décharge qui s'avère... être compensée par l'heure supplémentaire imposable dans les collèges concernés ! Plus grave, le Bulletin officiel du 5 juin

# Refondation vraie

Depuis les dernières élections présidentielles, le Ministère de l'éducation nationale a mis son action sous le signe de la « refondation ». Faire de l'école une priorité de la dépense publique, prendre en compte les nouvelles missions des enseignant-e-s, se fixer comme objectif une école plus juste et égalitaire... Plus de deux ans plus tard, on ne peut que faire le constat d'un échec. C'est la poursuite d'orientations majeures de la période Sarkozy :

Les créations de postes annoncées par la loi d'orientation nous semblaient très insuffisantes :

# Moyens

avec la création annoncée de 54 000 postes pour le quinquennat, on était loin de combler les 80 000 suppressions sous Sarkozy, d'autant que seulement 34 000 équivalents temps plein (ETP) étaient destinés à l'enseignement scolaire. Deux ans plus tard, le constat est limpide : les créations de postes sont absorbées par la hausse démographique et par les postes de stagiaires. On voit ce que cela donne aujourd'hui : des hausses d'effectifs,

# prioritaire

2013 reprend les recettes libérales de la réforme des ECLAIR : chantage à la pédagogie du socle commun, mise en concurrence des établissements, renforcement du « pilotage hiérarchique », professionnalisation précoce des élèves... **Pour une véritable politique de justice sociale dans l'éducation prioritaire : diminution du temps de travail, temps de concertation pour les équipes, baisse des effectifs par classe, refus du tri social.**

# ation, ment?

école du socle, territorialisation, attribution de moyens soumis à l'austérité budgétaire, logique managériale et dégradation des conditions de travail. Face à un discours ministériel de plus en plus confus, SUD éducation a toujours fait le choix, dans les instances et dans les mobilisations, de la clarté et de l'indépendance : défense des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves pour une école démocratique, égalitaire et émancipatrice.

une remise en cause des projets et des dédoublements, toujours rien sur les RASED démantelés sous Sarkozy... L'annonce des moyens pour la rentrée 2014 a sévèrement mis à l'épreuve la refondation Peillon : les collègues ne s'y sont pas trompés, en se mobilisant largement dans plusieurs départements à l'hiver 2014, soutenus par SUD éducation. SUD éducation continue à revendiquer des créations de postes à hauteur des besoins pour assurer des conditions d'apprentissage convenables. **Nous revendiquons ainsi des maxima d'élèves par classe (18 au collège, 16 en SEGPA...), des RASED complets, des écoles et établissements à taille humaine.**

# Statuts et missions

À la fin de l'année 2013, le ministère réunissait les syndicats pour « négocier » la refonte de l'ensemble des statuts et missions de tous les personnels.

Malgré l'affichage de certaines organisations syndicales les marges de manœuvre étaient ridicules. Pire, pour différents corps, le ministère a introduit de nouvelles missions et des régressions sur les horaires. C'est pourquoi SUD éducation a été l'une des deux seules organisations syndicales à voter contre en Comité technique ministériel.

Pour SUD éducation, quel que soit le travail effectué, quelles que soient les fonctions assignées aux personnels (enseignant-e-s, agent-e-s administratifs-ves, techniques, ouvrier-e-s et de service, personnels de santé, vie scolaire...) toutes et tous concourent de façon égale au service public de l'éducation. SUD éducation revendique le corps unique, gage d'une égalité entre tou-te-s dans le travail et garantissant une lutte efficace contre la hiérarchie.

**Pour une vraie prise en compte de l'évolution des métiers et de la multiplication des tâches, SUD éducation revendique une baisse du temps de travail pour tou-te-s.**

# Précarité

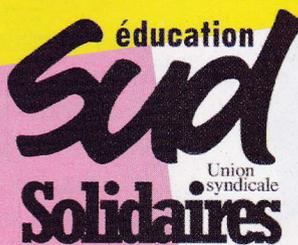
La multiplication des contrats précaires dans l'éducation nationale (enseignant-e-s contractuel-le-s, AED, CUI-CAE...) implique pour les salarié-e-s concerné-e-s des conditions de travail intolérables. Mais c'est également un enjeu majeur pour tout le service public d'éducation : la multiplication des contrats précaires est une attaque contre le statut de fonctionnaire, fragilise la cohésion des équipes et crée des discontinuités dans le service public. Les récentes mesures prétendant limiter la précarité sont de la poudre aux yeux (loi Sauvadet de « résorption de la précarité dans la fonction publique », décret récent remplaçant les AVS par les AESH – Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap). **Pour défendre le service public, la seule solution est l'arrêt du recours à la précarité. Et pour que celui-ci soit effectif, nous revendiquons la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tou-te-s les précaires.**

# Loi d'orientation

À l'été 2012, le ministre Peillon organisait une vaste « concertation » pour légitimer par avance sa grande « refondation de l'école ». SUD éducation y a participé sans aucune illusion. Le ministère en a sorti sa « loi d'orientation et de programmation sur l'école ». SUD a voté contre cette loi lors du Conseil supérieur de l'éducation le 14 décembre 2012, pour au moins trois raisons :

- ◆ cette loi met en avant le concept d'« école du socle », s'inscrivant dans la lignée de la période Sarkozy ;
- ◆ la loi prévoit d'adapter le système scolaire aux intérêts des entreprises (multiplication des stages, apprentissage à 15 ans, parcours de « découverte des métiers » dès la 6<sup>e</sup>), ce qui favorise la déscolarisation plutôt que la qualification professionnelle ;
- ◆ la loi s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation : contractualisation des moyens avec les collectivités, augmentation du poids de celles-ci dans les conseils d'administration, prêts des locaux scolaires aux entreprises, régionalisation de l'orientation et de la carte de la formation professionnelle.

**Nous ne pouvons que combattre cette école du tri social, de la soumission aux intérêts des entreprises et des pouvoirs locaux.**



# Rythmes

SUD éducation est plus que jamais contre cette réforme des rythmes

scolaires, qui transfère une partie du temps scolaire aux collectivités locales et aggrave les inégalités territoriales. La mise en place des rythmes a montré que cette réforme provoque une désorganisation du temps scolaire préjudiciable aux conditions de travail des personnels et aux conditions d'apprentissage des élèves, qui sont... encore plus fatigué-e-s qu'avant ! Les nouveautés introduites par le ministre Hamon sont insuffisantes voire dangereuses, puisqu'elles permettent l'annualisation des obligations de service. SUD éducation a voté contre le décret Peillon (Comité technique ministériel du 22 janvier 2013) et contre le décret Hamon (Conseil supérieur de l'éducation du 5 mai 2014). Surtout, SUD a été à l'origine des mobilisations de 2013 contre le décret, qui avaient permis son report à la rentrée 2014 pour la plupart des municipalités. **Ni décret Peillon, ni décret Hamon : luttons pour une autre réforme !**

# Éducation

À l'automne 2013, le ministère annonçait en grande pompe l'attribution d'une décharge pour les enseignant-e-s de l'éducation prioritaire : 1h30 par semaine dans le secondaire, 9 jours par an dans le primaire. Cette annonce est un leurre, puisque seulement un tiers des réseaux sera concerné par une décharge qui s'avère... être compensée par l'heure supplémentaire imposable dans les collèges concernés ! Plus grave, le Bulletin officiel du 5 juin

# Refondation vraie

Depuis les dernières élections présidentielles, le Ministère de l'éducation nationale a mis son action sous le signe de la « refondation ». Faire de l'école une priorité de la dépense publique, prendre en compte les nouvelles missions des enseignant-e-s, se fixer comme objectif une école plus juste et égalitaire... Plus de deux ans plus tard, on ne peut que faire le constat d'un échec. C'est la poursuite d'orientations majeures de la période Sarkozy :

Les créations de postes annoncées par la loi d'orientation nous semblaient très insuffisantes : avec la création annoncée de 54 000 postes pour le quinquennat, on était loin de combler les 80 000 suppressions sous Sarkozy, d'autant que seulement 34 000 équivalents temps plein (ETP) étaient destinés à l'enseignement scolaire. Deux ans plus tard, le constat est limpide : les créations de postes sont absorbées par la hausse démographique et par les postes de stagiaires. On voit ce que cela donne aujourd'hui : des hausses d'effectifs,

# Moyens

# Ces élections, un enjeu majeur pour une autre idée du syndicalisme

Un syndicat est représentatif s'il a suffisamment de voix pour obtenir un siège au CTM. Il obtient ainsi le droit de déposer des préavis de grève, des heures syndicales, d'organiser des stages, d'avoir des décharges d'activité, etc. Votez SUD éducation, donnez-vous les moyens d'accroître la combativité de tou-te-s, ne laissez pas votre voix se perdre dans une cogestion parfois indécente. Vous voterez ainsi pour un syndicat de lutte, d'auto-organisation des salarié-e-s et de transformation sociale. Nous regrettons que le ministère persiste à reconduire le vote sous forme électronique, mode de scrutin antidémocratique.

## Une élection, plusieurs votes par personnel

Pour tous les personnels	CTM CTA
+ pour les titulaires	CAPN CAP de proximité (1 <sup>er</sup> degré : CAPD, 2 <sup>nd</sup> degré : CAPA, agents administratifs : CAPA ou CAPL, etc.)
+ pour les contractuel-les	CCP

CTM : Comité technique ministériel  
CTA : Comité technique académique  
CAPN : Commission administrative paritaire nationale  
CAPD : Commission administrative paritaire départementale  
CAPA : Commission administrative paritaire académique  
CAPL : Commission administrative paritaire locale  
CCP : Commission consultative paritaire

Les sièges aux CSE (Conseil supérieur de l'éducation) et CHSCT (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail) dépendent également des résultats à ces élections. SUD éducation a déjà des élu-e-s qui agissent dans chaque instance mais notre action doit être renforcée à l'occasion de ces élections. Pour les collègues du supérieur ou de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), c'est un peu différent. Merci de vous reporter à nos autres productions et de nous contacter pour tout renseignement.

**Du 27 novembre au 4 décembre,**  
**jetez un pavé dans l'urne : votez et faites voter**

éducation  
**SUD**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Des instances, pour quoi faire ?

Les CAP et CCP sont dédiées à la gestion de la « carrière » des collègues concerné-e-s. Qu'il s'agisse des mutations ou de l'avancement mais aussi des contestations de notations et des licenciements ou autres CAP disciplinaires, SUD éducation y défend les collègues face à l'administration avec combativité et sens de l'intérêt commun. SUD éducation s'y fait aussi le relais des luttes et de nos revendications.

Les CT et le CSE sont dédiés aux « moyens » attribués à l'éducation nationale. Qu'il s'agisse des moyens quantitatifs ou des moyens réglementaires, SUD éducation y combat les dégradations et se bat pour des améliorations.

Le CHSCT devrait être saisi pour toute question relative à l'hygiène, la sécurité mais aussi les conditions de travail des travailleur-se-s de l'éducation. SUD éducation s'em-

pare de cette instance pour améliorer les conditions de travail et combattre les atteintes nocives en matière d'organisation du travail. Plus de détails sur notre site dédié « Et voilà le travail ! » : [www.travail.sudeducation.org](http://www.travail.sudeducation.org). De manière générale, vous trouverez sur les sites fédéraux et locaux des SUD éducation des exemples de nos actions dans ces instances.

## Pourquoi des élu-e-s SUD éducation ?

Votez SUD éducation pour soutenir une autre idée du syndicalisme, pour que les luttes de terrain soient relayées dans les instances et pour donner les moyens d'amplifier la combativité de tou-te-s. En donnant votre voix à SUD éducation, vous ne la perdrez pas et prendrez la parole dans les instances face à la hiérarchie.